



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2018



Conseil Audit Formation

CAF

Société d'Expertise Comptable

Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Tél +216 71 160 000 Fax +216 71 861 789



Grant Thornton

Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage-Centre Urbain Nord

1082 Tunis - Tunisie

Tel : +216 71 822 020 Fax : +216 71 822 025

RC : B2425912007 - MF : 0999520 SAM 000

TABLES DES MATIERES

Rapport d'examen limité	2
Etats financiers	5
Bilan	6
Hors bilan	7
Etat de résultat	8
Etat des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018**



Conseil Audit Formation

CAF

Société d'Expertise Comptable

Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Tél +216 71 160 000 Fax +216 71 861 789



Grant Thornton

Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage-Centre Urbain Nord

1082 Tunis - Tunisie

Tel : +216 71 822 020 Fax : +216 71 822 025

RC : B2425912007 - MF : 0999520 SAM 000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2018 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 5 812 093 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 68 136 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons votre attention sur la note 2.5 relative à la rubrique « Autres passifs » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la banque et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.
Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. Aucune provision n'a été constatée en couverture dudit risque.
- 2- Il est indiqué dans la note aux états financiers 2.5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.
Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 23 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK

Banque de Tunisie

Etats financiers intermédiaires

Juin 2018

	Page
Bilan	06
Hors-Bilan	07
Etat de résultat	08
Etat des flux de trésorerie	09
Notes aux états financiers	10



Banque de Tunisie

Bilan | Juin 2018

En K.TND	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1.1	271 467	126 437	195 774
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	1.2	186 219	189 224	97 701
AC3 - Créances sur la clientèle	1.3	4 353 908	3 902 145	4 157 758
AC4 - Portefeuille titres commercial	1.4	506 225	363 547	404 773
AC5 - Portefeuille d'investissement	1.5	418 095	374 228	351 928
AC6 - Valeurs immobilisées	1.6	48 552	45 853	45 823
AC7 - Autres actifs	1.7	27 627	31 806	25 295
Total des Actifs		5 812 093	5 033 240	5 279 052
PA1 - Banque Centrale et CCP	2.1	611 375	506 706	416 303
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2.2	166 083	91 160	131 724
PA3 - Dépôts de la clientèle	2.3	3 639 947	3 310 305	3 450 091
PA4 - Emprunts et ressources spéciales (*)	2.4	460 766	250 571	347 194
PA5 - Autres passifs (*)	2.5	137 007	153 747	132 961
Sous-Total des Passifs		5 015 178	4 312 489	4 478 273
CP1 - Capital social		225 000	180 000	180 000
CP2 - Réserves		457 783	484 783	484 783
CP3 - Autres capitaux propres		0	0	0
CP4 - Report à nouveau		45 996	49	49
CP5 - Résultat de la période		68 136	55 919	135 947
Sous-Total capitaux propres	2.6	796 915	720 751	800 779
Total Passifs et Capitaux propres		5 812 093	5 033 240	5 279 052

(*) Chiffres de juin et décembre 2017 retraités pour les besoins de comparabilité



Banque de Tunisie
Etats des Engagements Hors Bilan | 30 juin 2018

En K.TND	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	3.1	646 325	735 691	633 523
HB2 - Crédits documentaires	3.2	237 799	241 463	247 864
HB3 - Actifs donnés en garantie	3.3	572 000	511 462	416 000
Total des Passifs éventuels		1 456 124	1 488 616	1 297 387
HB4 - Engagements de financement donnés	3.4	300 413	227 199	304 903
HB5 - Engagements sur titres		0	1 000	0
Total des engagements donnés		300 413	228 199	304 903
HB6 - Engagements de financement reçus	3.5	9 910	13 097	5 032
HB7 - Garanties reçues	3.6	2 021 427	1 879 346	1 901 443
Total des engagements reçus		2 031 337	1 892 443	1 906 475



Banque de Tunisie Etat de Résultat | Juin 2018

En K.TND	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.1	179 217	135 638	296 530
PR2 - Commissions (en produits)	4.2	29 662	26 780	54 858
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.3	32 911	23 918	52 736
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	4.4	12 148	15 300	16 825
Total produits d'exploitation		253 938	201 636	420 949
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.5	100 249	72 902	150 653
CH2 - Commissions encourues	4.6	1 002	644	1 751
Total charges d'exploitation		101 251	73 546	152 404
Produit Net Bancaire		152 687	128 090	268 545
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	4.7	7 767	12 657	11 064
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4.8	3 306	4 609	3 624
PR7 - Autres produits d'exploitation		182	338	1 177
CH6 - Frais de personnel	4.9	35 563	32 466	66 140
CH7 - Charges générales d'exploitation	4.10	14 591	9 113	18 315
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.11	3 558	3 451	7 033
Résultat d'exploitation		88 084	66 132	163 546
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	4.12	156	438	699
CH11 - Impôts sur les bénéfices		18 139	10 651	24 761
Résultat net des activités ordinaires		70 101	55 919	139 484
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	4.13	-1 965	0	-3 537
Résultat net de la période		68 136	55 919	135 947



Banque de Tunisie

Etats des flux de trésorerie | 30 juin 2018

En K.TND	Notes	juin-18	juin-17	déc.-17
Produits d'exploitation bancaire encaissés	5.1	240 142	184 793	393 848
Charges d'exploitation bancaire décaissées	5.2	-102 747	-69 664	-145 752
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		122 942	70 100	37 975
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-184 687	-250 476	-500 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		186 911	152 883	289 873
Titres de placement		-68 269	-55 915	-89 652
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-52 232	-42 957	-73 274
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-7 257	16 140	-16 529
Impôts sur les bénéfices		-20 104	-14 315	-28 298
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		114 699	-9 411	-132 115
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 040	10 053	17 138
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-68 364	-574	17 151
Acquisition/ cession sur immobilisations		-6 114	-1 335	-4 589
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-63 438	8 144	29 700
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		118 401	22 209	118 904
Dividendes versés	5.3	-72 000	-64 800	-64 800
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		46 401	-42 591	54 104
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		97 662	-43 858	-48 311
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		155 813	204 124	204 124
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	5.4	253 475	160 266	155 813

Banque de Tunisie

Notes aux états financiers intermédiaires

Juin 2018

	Page
Présentation de la Banque	11
Principes et méthodes comptables	11
Notes sur les actifs	19
Notes sur les passifs	28
Notes sur les capitaux propres	33
Notes sur le hors bilan	36
Notes sur l'état de résultat	39
Notes sur l'état des flux de trésorerie	43



Présentation de la Banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	142 284	63,2%
Actionnaires Etrangers	82 716	36,8%
Total	225 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2018 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 juin 2018, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.);



- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leurs coûts peuvent être mesurés de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les

frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

- Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	juin-18	juin-17	déc.-17
Immeubles	5%	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

- Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.



Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice;
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leurs coûts d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes



sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :



- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques ainsi que la note n°2012-08 du 2 mars 2012.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.

c) Le processus de classification des créances

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances

Les provisions individuelles :

▪ **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie hypothécaire retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des



engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques au titre de l'exercice N. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, se présentent comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	21%
Industries manufacturières	27%
Autres industries	40%
Bâtiments et travaux publics	49%
Tourisme	27%
Promotion immobilière	19%
Autres services	26%
Commerce	37%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, d'avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leurs valeurs de réalisation attendues au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leurs évaluations sont faites sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé



pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.



Banque de Tunisie

Notes aux états financiers intermédiaires

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

Notes relatives au
bilan - Actifs

Etats financiers
intermédiaires
Juin 2018

**Note 1.1****AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque Centrale, CCP et la TGT**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Caisse Dinars	29 452	29 827	32 585
Caisse Devises	6 071	5 095	4 465
Banque Centrale de Tunisie	235 433	91 265	158 255
CCP	511	250	469
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque Centrale, CCP et la TGT	271 467	126 437	195 774

Note 1.2**AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Avoirs chez les établissements financiers	13 012	5 499	15 336
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	13 007	5 495	12 500
Comptes débiteurs des banques et corresp. en dinars convertibles	5	4	2 836
Prêts aux établissements financiers	171 437	182 206	80 957
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	49 000	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	104 167	69 686	14 680
Prêts aux organismes financiers spécialisés	67 270	63 520	66 277
Créances rattachées	1 770	1 519	1 408
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	71	30	11
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	1 699	1 489	1 397
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	186 219	189 224	97 701

AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Avoirs chez les établissements financiers	13 012	0	0	0	0	13 012
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	13 007	0	0	0	0	13 007
Comptes débiteurs des banques et correspondants en Dinars convertibles	5	0	0	0	0	5
Prêts aux établissements financiers	67 270	20 945	83 222	0	0	171 437
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	0	0	0	0	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	0	20 945	83 222	0	0	104 167
Prêts aux organismes financiers spécialisés	67 270	0	0	0	0	67 270
Total AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	80 282	20 945	83 222	0	0	184 449



Note 1.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Comptes ordinaires débiteurs	451 382	409 676	359 907
Crédits sur ressources ordinaires	3 663 649	3 355 944	3 592 863
Créances sur crédit-bail	70 924	49 017	59 483
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	4 672	12 618	33 800
Crédits sur ressources spéciales	200 054	117 772	169 778
Financement sur ressources externes	196 379	115 022	166 352
Financement sur ressources budgétaires	3 675	2 750	3 426
Créances impayées douteuses et litigieuses	225 027	218 060	201 801
Créances impayées	41 704	28 905	24 186
Créances au contentieux	183 323	189 155	177 615
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	43 190	33 523	34 785
Couvertures comptables	-304 990	-294 465	-294 659
Agios réservés	-21 824	-19 847	-18 722
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-283 166	-274 618	-275 937
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 353 908	3 902 145	4 157 758

AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2017	Dotations aux agios réservés	Reprise agios réservés de la période	Agios réservés au 30.06.2018
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	0	0	1
Agios réservés sur ressources extérieures	353	1 071	-537	887
Agios réservés sur ressources ordinaires	13 125	11 135	-6 867	17 393
Agios réservés sur créances de leasing	122	131	-119	134
Autres agios réservés	5 121	8 632	-10 344	3 409
Total AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés	18 722	20 969	-17 867	21 824

AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2017	Dotations nettes de juin-18	Radiations de juin-18	Provisions au 30.06.2018
Provisions individuelles et additionnelles	241 122	7 229	0	248 351
Provisions collectives	34 815	0	0	34 815
Total AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	275 937	7 229	0	283 166

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24.

**AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle**

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	juin-18
Comptes ordinaires débiteurs	0	401 554	49 821	7	0	451 382
Crédits sur ressources ordinaires	113 759	720 422	701 194	1 701 588	426 686	3 663 649
Créances sur crédit-bail	2 641	4 094	17 499	45 053	1 637	70 924
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	304	1 682	1 311	1 375	0	4 672
Crédits sur ressources spéciales	6 441	2 055	18 290	111 129	62 139	200 054
Créances impayées douteuses	225 027	0	0	0	0	225 027
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	348 172	1 129 807	788 115	1 859 152	490 462	4 615 708

AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	juin-18
Comptes ordinaires débiteurs	460	0	0	450 922	451 382
Crédits sur ressources ordinaires	1 967	0	0	3 661 682	3 663 649
Créances sur crédit-bail	0	0	0	70 924	70 924
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	4 672	4 672
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	200 054	200 054
Créances impayées douteuses	0	0	0	225 027	225 027
Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	2 427	0	0	4 613 281	4 615 708

Note 1.4**AC4 - Portefeuille-titres commercial**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Portefeuille-titres commercial	493 287	351 282	385 019
Titres de placement	453 287	351 282	385 019
Titres de transaction	40 000	0	0
Créances rattachées	12 938	12 265	19 754
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	506 225	363 547	404 773

Note 1.5**AC5 - Portefeuille d'investissement**

En K.TND



	juin-18	juin-17	déc.-17
Titres de propriété	437 840	379 182	365 750
Titres de participation	164 865	178 260	174 503
Parts dans les entreprises associées	994	945	9 266
Parts dans les entreprises liées	50 055	57 051	50 055
Fonds gérés par des SICAR	221 926	142 926	131 926
Titres de créances	16 190	21 413	21 214
Emprunts nationaux	16 190	21 413	21 214
Obligations	0	0	0
Créances rattachées	1 780	6 231	672
Provisions pour dépréciations de titres	-37 715	-32 598	-35 708
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	418 095	374 228	351 928

AC5 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
Titres de propriété	365 750	213 423	141 333	437 840
Titres de participation	174 503	20	9 658	164 865
Parts dans les entreprises associées	9 266	123 403	131 675	994
Parts dans les entreprises liées	50 055	0	0	50 055
Fonds gérés par des SICAR	131 926	90 000	0	221 926
Titres de créances	21 214	0	5 024	16 190
Emprunts nationaux	21 214	0	5 024	16 190
Obligations	0	0	0	0
Total AC5 - Tableau de variation des titres d'investissement	386 964	213 423	146 357	454 030

AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
Participations directes	28 456	21	53	28 424
Participations en rétrocession	146 047	0	9 606	136 441
Total AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	174 503	21	9 658	164 865

AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND



	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
SICAV Croissance	946	48	0	994
SICAV Rendement	8 320	123 355	131 675	0
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	9 266	123 403	131 675	994

AC5 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Sicav Croissance	13,19%	13,31%	13,28%
Sicav Rendement	0,00%	0,00%	1,79%

AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2018
Transport de Fonds de Tunisie	999	0	0	999
Placement Tunisie SICAF	5 640	0	0	5 640
Société de Bourse de Tunis	990	0	0	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	0	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
Astrée Assurances	17 217	0	0	17 217
SPFT Carthago	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 055	0	0	50 055



AC5 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Placement Tunisie SICAF	40,14%	40,14%	40,14%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Générale Immobilière de Tunisie	0,00%	87,45%	0,00%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
La Fonçière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
Astrée Assurances	49,98%	49,98%	49,98%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%

AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Dotation	Reprise	Provisions au 30.06.2018
Provisions sur titres de participation	27 268	1 926	-46	29 148
Provisions sur parts dans les entreprises liées	1 637	0	-372	1 265
Provisions sur fonds gérés	6 803	750	-251	7 302
Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	35 708	2 676	-669	37 715

AC5 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	juin-18
Titres de participation	11 280	153 585	164 865
Parts dans les entreprises associées	0	994	994
Parts dans les entreprises liées	22 857	27 198	50 055
Total	34 137	181 778	215 914



Note 1.6

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Immobilisations incorporelles	13 223	13 055	13 223
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	12 813	12 645	12 813
Fonds de commerce	221	221	221
Immobilisations corporelles	150 047	140 761	143 841
Immeubles d'exploitation	63 412	61 837	63 035
Immeubles hors exploitation	1 562	1 646	1 562
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 750	1 750	1 750
Agencements	11 945	11 172	11 631
Matériel informatique	32 231	28 223	28 664
Matériels bancaires	18 056	17 795	18 031
Matériel de transport	2 810	2 443	2 606
Immobilisations reprises / contrat de leasing	0	0	0
Immobilisations en cours	779	517	217
Autre matériel	17 245	15 121	16 088
Cumuls des amortissements	-114 718	-107 963	-111 241
Amortissements des immobilisations incorporelles	-12 534	-11 359	-12 016
Amortissements des immobilisations corporelles	-102 184	-96 604	-99 225
Total AC6 - Valeurs immobilisées	48 552	45 853	45 823

AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2017	Acquisit.	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 30.06.2018
Immobilisations incorporelles	13 223	0	0	0	13 223
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	12 813	0	0	0	12 813
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	143 841	6 299	0	-93	150 047
Immeubles d'exploitation	63 035	0	400	-23	63 412
Immeubles hors exploitation	1 562	0	0	0	1 562
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	0	0	1 750
Agencements	11 631	314	0	0	11 945
Matériel informatique	28 664	3 567	0	0	32 231
Matériels bancaires	18 031	25	0	0	18 056
Matériel de transport	2 606	274	0	-70	2 810
Immobilisations en cours	217	986	-424	0	779
Autre matériel	16 088	1 133	24	0	17 245
Total AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon type d'opération	157 064	6 299	0	-93	163 270

**AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette**

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2017	Amorts cumulés au 31.12.2017	Dotation au 30.06.2018	Reprise au 30.06.2018	Amorts cumulés au 30.06.2018	Valeur comptable nette au 30.06.2018
Immobilisations incorporelles	13 223	12 017	518	0	12 535	688
Frais d'établissement	189	189	0	0	189	0
Logiciels informatiques	12 813	11 828	518	0	12 346	467
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
Immobilisations corporelles	150 047	99 224	3 040	-81	102 183	47 864
Immeubles d'exploitation	63 412	37 091	1 208	-21	38 278	25 134
Immeubles hors exploitation	1 562	410	35	0	445	1 117
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	0	0	0	1 750
Agencements	11 945	9 366	221	0	9 587	2 358
Matériel informatique	32 231	24 132	718	0	24 850	7 381
Matériels bancaires	18 056	14 930	239	0	15 169	2 887
Matériel de transport	2 810	1 435	210	-60	1 585	1 225
Immobilisations en cours	779	0	0	0	0	779
Autre matériel	17 245	11 860	409	0	12 269	4 976
Total AC6 - Ventilation valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette	163 270	111 241	3 558	-81	114 718	48 552

Note 1.7**AC7 - Autres actifs**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Siège, succursales et agences	827	14 226	6 203
Comptes de régularisation	12 176	8 781	8 535
Compensation reçue	5 973	3 437	5 363
Compte d'ajustement devises	2 996	270	308
Agios, débits à régulariser et divers	3 207	5 074	2 864
Débiteurs divers	14 624	8 799	10 557
Total AC7 - Autres actifs	27 627	31 806	25 295

Notes relatives au
bilan - Passifs

Etats financiers
intermédiaires



Note 2.1

PA1 - Banque Centrale et CCP

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	610 000	506 000	416 000
Emprunts en dinars	610 000	506 000	416 000
Emprunts en devises	0	0	0
Dettes rattachées	1 375	706	303
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	611 375	506 706	416 303

PA1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
CCP	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	0	610 000	0	0	0	610 000
Emprunts en dinars	0	610 000	0	0	0	610 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0
Total PA1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	0	610 000	0	0	0	610 000

Note 2.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dépôts à vue des établissements financiers	73 482	18 822	13 656
Banques et correspondants étrangers	67 875	10 938	7 309
Organismes financiers spécialisés	5 607	7 884	6 347
Emprunts auprès des établissements financiers	92 109	72 169	117 714
Emprunts en dinars	5 000	0	0
Emprunts en devises	87 109	72 169	117 714
Dettes rattachées	492	169	354
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	166 083	91 160	131 724



PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Dépôts à vue des établissements financiers	73 482	0	0	0	0	73 482
Banques et correspondants étrangers	67 875	0	0	0	0	67 875
Organismes financiers spécialisés	5 607	0	0	0	0	5 607
Emprunts auprès des établissements financiers	0	18 469	73 640	0	0	92 109
Emprunts en dinars	0	5 000	0	0	0	5 000
Emprunts en devises	0	13 469	73 640	0	0	87 109
Total PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	73 482	18 469	73 640	0	0	165 591

Note 2.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Comptes à vue	1 269 233	1 139 788	1 181 953
Comptes d'épargne	1 201 949	1 009 699	1 103 856
Comptes spéciaux d'épargne	1 183 848	990 836	1 085 407
Autres comptes d'épargne	18 101	18 863	18 449
Dépôts à terme	1 028 982	1 053 749	1 039 757
Comptes à terme	687 837	645 234	636 192
Bons de caisse	22 145	23 015	22 565
Certificats de dépôts	319 000	385 500	381 000
Autres sommes dues à la clientèle	110 224	83 252	97 911
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	29 559	23 817	26 614
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 639 947	3 310 305	3 450 091

PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Comptes à vue	0	883 370	368 696	17 167	0	1 269 233
Comptes d'épargne	0	0	120 195	1 081 754	0	1 201 949
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	118 385	1 065 463	0	1 183 848
Autres comptes d'épargne	0	0	1 810	16 291	0	18 101
Dépôts à terme	0	444 100	453 359	131 523	0	1 028 982
Comptes à terme	0	261 450	322 479	103 908	0	687 837
Bons de caisse	0	3 650	9 380	9 115	0	22 145
Certificats de dépôts	0	179 000	121 500	18 500	0	319 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	20 635	86 834	2 755	0	110 224
Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	0	1 348 105	1 029 084	1 233 199	0	3 610 388

**PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie**

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	juin-18
Comptes à vue	6 235	211	0	1 262 787	1 269 233
Comptes d'épargne	0	0	0	1 201 949	1 201 949
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	1 183 847	1 183 847
Autres comptes d'épargne	0	0	0	18 102	18 102
Dépôts à terme	100 420	181 616	0	746 946	1 028 982
Comptes à terme	64 920	73 616	0	549 301	687 837
Bons de caisse	0	0	0	22 145	22 145
Certificats de dépôts	35 500	108 000	0	175 500	319 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	110 224	110 224
Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	106 655	181 827	0	3 321 906	3 610 388

Note 2.4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Emprunts et ressources spéciales	455 010	248 821	345 419
Ressources extérieures ⁽¹⁾	449 224	244 053	339 852
Ressources budgétaires	5 786	4 768	5 567
Dettes rattachées	5 756	1 750	1 775
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	460 766	250 571	347 194

(1) Chiffres de juin et décembre 2017 retraités pour les besoins de comparabilité

PA4 - Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	juin-18
Ressources extérieures	11 805	68 881	264 228	104 310	449 224



Note 2.5

PA5 - Autres passifs

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Comptes de régularisation	61 947	94 729	66 905
Compensation à régler	45 577	74 359	53 162
Comptes d'ajustement devises	0	7 598	18
Agios, crédits à régulariser et divers ⁽¹⁾	16 370	12 772	13 725
Provisions	22 243	28 209	20 689
Provisions pour risques et charges diverses ⁽²⁾	15 005	19 465	14 199
Provisions pour congés payés	3 288	3 287	2 257
Provisions pour créances en hors bilan	3 950	5 457	4 233
Créditeurs divers	52 817	30 809	45 367
Créditeurs sur opérations d'impôt	16 664	13 390	14 817
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	3 832	4 179	3 929
Créditeurs sur opérations BCT	430	392	479
Créditeurs sur opérations avec le personnel	7 325	5 435	14 063
Créditeurs sur opérations sur titres	1 537	1 458	1 589
Chèques à payer	21 528	4 242	8 826
Autres créditeurs	1 501	1 713	1 664
Total PA5 - Autres passifs	137 007	153 747	132 961

(1) Chiffres de juin et décembre 2017 retraités pour les besoins de comparabilité

(2) Les provisions de 2018 incluent un montant de 6 486 mille dinars relatifs à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Il est à noter que la banque a reçu une notification pour un contrôle fiscal approfondi le 25 janvier 2018 couvrant les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017. Ce contrôle couvrira les impôts et taxes suivants :

Taxes	Période
Impôt sur les sociétés	01/01/2014 au 31/12/2016
Acomptes prévisionnels	01/01/2014 au 31/12/2016
Retenue à la source	01/01/2014 au 31/12/2016
Taxe sur la Valeur Ajoutée	01/01/2014 au 31/12/2016
TFP	01/01/2014 au 31/12/2016
FOROLOS	01/01/2014 au 31/12/2016
TCL	01/01/2014 au 31/12/2016
R/S au titre de la contribution pour le caisse de compensation	01/01/2014 au 31/12/2015
Contribution Conjoncturelle 2014	01/09/2014 au 31/12/2014
Contribution Conjoncturelle 2017	01/01/2017 au 25/03/2017
Droit d'enregistrement des jugements	01/01/2014 au 31/12/2016

Les travaux de contrôle ont commencé le 20 février 2018 et sont toujours en cours. Aucune provision n'a été constituée au 30 juin 2018 en couverture des risques éventuels de ce contrôle.

Notes relatives au
bilan – Capitaux
Propres

Etats financiers
intermédiaires
Juin 2018

Note 2.6**Capitaux propres**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Capital social	225 000	180 000	180 000
Réserves	457 783	484 783	484 783
Réserves légales	18 000	18 000	18 000
Réserves statutaires	35 767	72 241	72 241
Réserves à régime spécial	4 956	6 732	6 733
Réserves pour réinvestissements exonérés	399 060	387 810	387 809
Report à nouveau	45 996	49	49
Résultat de l'exercice	68 136	55 919	135 947
Total Capitaux Propres	796 915	720 751	800 779

Résultat par action

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Résultat net	68 136	55 919	135 947
Nombre moyen d'actions (en milliers)	195 000	180 000	180 000
Nombre d'actions fin de période (en milliers)	225 000	180 000	180 000
Résultat de base par action ^(a)	0,349	0,311	0,755
Résultat dilué par action ^(b)	0,349	0,311	0,755

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.



Tableau de variation des capitaux propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de la période	juin-18
Capitaux propres au 31.12.2016	180 000	15 000	100 844	7 930	324 169	332	0	101 357	729 632
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat 2016	0	3 000	35 000	0	63 640	-283	0	-101 357	0
Reclassement réserves	0	0	1 197	-1 197	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-64 800	0	0	0	0	0	-64 800
Résultat de l'exercice 2017	0	0	0	0	0	0	0	135 947	135 947
Capitaux propres au 31.12.2017	180 000	18 000	72 241	6 733	387 809	49	0	135 947	800 779
Augmentation de capital	45 000	0	-45 000	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	0	0	90 000	45 947	0	-135 947	0
Reclassement réserves	0	0	80 526	-1 777	-78 749	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-72 000	0	0	0	0	0	-72 000
Résultat au 30.06.2018	0	0	0	0	0	0	0	68 136	68 136
Capitaux propres au 30.06.2018	225 000	18 000	35 767	4 956	399 060	45 996	0	68 136	796 915

Notes relatives au
Hors bilan

Etats financiers
intermédiaires
Juin 2018



Note 3.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
En faveur d'établissements bancaires et financiers	251 577	354 869	220 174
En faveur de la clientèle	394 748	380 822	413 349
Total	646 325	735 691	633 523

Note 3.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Ouverture de crédits documentaires	165 081	157 433	181 030
Acceptations à payer	72 718	84 030	66 834
Total	237 799	241 463	247 864

Note 3.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
BTA / Appel d'offres BCT	231 217	203 000	169 000
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	340 783	308 462	247 000
Total	572 000	511 462	416 000

Note 3.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Crédits en TND notifiés et non utilisés	300 413	211 252	279 804
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	15 947	25 099
Total	300 413	227 199	304 903

Note 3.5

**HB6 - Engagements de financement reçus**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	9 910	13 097	5 032
Total	9 910	13 097	5 032

Note 3.6**HB7 - Garanties reçues**

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Garanties reçues de l'Etat	44 155	32 258	33 779
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	12 495	14 425	13 410
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	41 629	28 964	31 231
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	106 763	85 574	111 379
Garanties hypothécaires	1 564 808	1 363 256	1 491 470
Contre-garanties reçues des établissements financiers	251 577	354 869	220 174
Total	2 021 427	1 879 346	1 901 443

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 juin 2018 un montant de 34 971 mille dinars.

Notes relatives au
Résultat

Etats financiers
intermédiaires
Juin 2018



Note 4.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Produits sur opérations interbancaires	1 542	802	1 713
Produits sur opérations avec la clientèle	177 675	134 836	294 817
Revenus des opérations de crédits	150 883	112 549	249 086
Revenus des comptes débiteurs	22 382	15 699	34 580
Commissions sur avals et cautions	2 725	2 090	4 557
Report déport sur change à terme	-1 106	2 592	2 409
Produits sur opérations de leasing	2 791	1 906	4 185
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	179 217	135 638	296 530

Note 4.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Commissions sur comptes	6 901	6 286	12 877
Opérations guichet et opérations diverses	1 796	1 332	2 806
Opérations sur titres	1 772	2 034	4 046
Opérations avec l'étranger	3 012	2 642	5 537
Commissions sur moyens de paiement	6 773	5 774	11 836
Commissions de gestion	9 408	8 712	17 756
Total PR2 - Commissions	29 662	26 780	54 858

Note 4.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Gains nets sur titres de transaction	16 523	10 862	23 409
Intérêts sur titres de transaction	14 795	9 788	20 829
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	53	1 066	3 753
Plus-value de cession sur titres de transaction	1 675	8	-1 173
Gains nets sur titres de placement	0	0	0
Dividendes sur titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession sur titres de placement	0	0	0
Gains nets sur opérations de change	16 388	13 056	29 327
Différence de change sur opérations monétiques	-46	16	110
Produits sur change manuel	1 597	1 464	3 246
Produits sur opérations de change en compte	14 725	10 847	24 727
Bénéfices sur opérations de change à terme	112	729	1 244
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	32 911	23 918	52 736



Note 4.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Revenus des obligations	2 609	4 629	5 145
Revenus des titres de participation	2 080	2 497	3 471
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 391	1 712	1 712
Revenus des parts dans les co-entreprises	0	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	6 068	6 462	6 497
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	12 148	15 300	16 825

Note 4.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Charges sur opérations interbancaires	19 080	11 108	23 805
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	68 347	55 252	115 587
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	12 822	6 542	11 261
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	100 249	72 902	150 653

Note 4.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Commissions d'aval sur opérations de refinancement	0	29	29
Charges sur opérations de retrait monétique	490	325	1 104
Frais d'interchange émis	278	247	515
Autres commissions	234	43	103
Total CH2 - Commissions encourues	1 002	644	1 751

Note 4.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	6 946	8 044	8 139
Dotations nettes aux provisions pour passifs	806	4 701	-219
Pertes sur créances irrécouvrables	148	45	3 958
Récupération sur créances comptabilisées en perte	-133	-133	-814



Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	7 767	12 657	11 064
---	--------------	---------------	---------------

Note 4.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 007	2 700	5 810
Pertes subies sur les titres en portefeuille	703	1 369	1 922
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-198	-78	-5 473
Frais de gestion du portefeuille	794	618	1 365
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 306	4 609	3 624

Note 4.9

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Charges de fonctionnement	28 117	26 726	50 206
Masse salariale	22 517	21 574	39 765
Charges sociales	5 333	4 905	9 642
Charges fiscales	267	247	799
Avantages au Personnel	8 114	6 499	17 158
Régime d'intéressement	6 797	5 136	13 736
Prime de départ à la retraite	399	422	1 052
Autres charges liées au Personnel	918	941	2 370
Récupération sur Personnel en détachement	-668	-759	-1 224
Total CH6 - Frais du Personnel	35 563	32 466	66 140

Note 4.10

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Télécommunication & courriers	893	1 127	2 478
Maintenance et entretien	1 606	1 429	3 025
Services externes d'exploitation	2 978	2 585	4 781
Achat de biens consommables	1 314	1 069	2 536
Communication, marketing et documentation	952	766	1 165
Assurances, droits et taxes	5 113	773	1 453
Jetons de présence au conseil d'administration	210	200	420
Autres services extérieurs	1 525	1 164	2 457
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	14 591	9 113	18 315

Notes relatives aux
Flux de trésorerie

Etats financiers
intermédiaires

Juin 2018

Note 5.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Intérêts et revenus assimilés	179 217	135 638	296 529
Commissions en produits	29 662	26 780	54 858
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	45 059	39 218	69 562
Ajustement des comptes de bilan	-13 796	-16 843	-27 101
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	240 142	184 793	393 848

Note 5.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Intérêts encourus et charges assimilées	-101 251	-73 545	-152 404
Ajustement des comptes de bilan	-1 496	3 881	6 652
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	-102 747	-69 664	-145 752

Note 5.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

En K.TND

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2018 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2018. Ils se sont élevés à 72.000 mille dinars.

Note 5.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période

En K.TND

	juin-18	juin-17	déc.-17
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	271 467	126 437	195 774
Créances sur les établissements bancaires et financiers	30 016	110 375	30 016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-48 008	-76 546	-69 977
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	253 475	160 266	155 813